

CSP DU 16.10.24

AGENTS CONTRACTUELS

Lors du Comité de suivi du protocole du 16 octobre différentes mesures ont été présentées concernant les agents contractuels.

Ainsi, l'augmentation du niveau indemnitaire de 5% pour les agents contractuels indicés sera effective sur la paie du mois d'octobre (prise en compte à compter du 01/01/2024).

En complément, la prime annuelle de partage de la performance sera également versée sur la paie d'octobre (AC/CAT A : 385€ ; AC/CAT B : 269,50 € ; AC/CAT C : 192,50 €).

Un groupe de travail sera lancé d'ici la fin de l'année 2024 en vue de formaliser un référentiel de rémunération en faveur des agents contractuels. Pour mémoire, à la demande de FO, le protocole précise que « Les éléments de rémunération indiciaire et indemnitaire des fonctionnaires occupant des fonctions équivalentes serviront notamment de référence. En particulier, et sous réserve qu'ils exercent effectivement les mêmes fonctions et en tenant compte de leur expérience professionnelle et de leurs qualifications, les agents contractuels techniques pourront bénéficier d'une rémunération indemnitaire en référence au décret n°2016-1689 du 26 décembre 2016 fixant le régime indemnitaire applicable aux corps techniques de la DGAC, et les agents contractuels occupant des fonctions administratives, pourront bénéficier d'une rémunération en référence au décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

Lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires correspondant, il sera tenu compte des référentiels externes. Afin de pouvoir recruter les compétences souhaitées, en particulier issues du secteur privé, il sera tenu compte pour la rémunération de l'expérience du contractuel recruté.»



Octobre Rose est le mois de sensibilisation dédié aux cancers du sein et à la promotion du dépistage organisé.

Initiative portée par la Ligue contre le cancer, Octobre Rose est une grande campagne d'information et de sensibilisation aux cancers du sein. L'occasion de :

- Rappeler l'importance d'une surveillance gynécologique régulière (par un professionnel de santé), au moins 1 fois par an, pour les femmes de 25 ans, et tout au long de leur vie ;
- Promouvoir la participation au dépistage organisé pour les femmes de 50 à 74 ans, tous les 2 ans, dans un contexte de faible participation (moins d'1 femme sur 2 y participe !).

<https://www.ligue-cancer.net/octobre-rose>

